

BULLETIN OFFICIEL DES ARMEES



Edition Chronologique n°7 du 8 février 2013

PARTIE PERMANENTE
Etat-Major des Armées (EMA)

Texte n°5

ARRÊTÉ N° 16/DEF/DCSCA/SD_REJ/BREG

modifiant l'arrêté n° 1801/DEF/DCSCA/SD_REJ/BREG du 22 mars 2012 portant création du cercle de la base de défense de Mourmelon-Mailly.

Du 4 janvier 2013

DIRECTION CENTRALE DU SERVICE DU COMMISSARIAT DES ARMÉES : bureau « réglementation générale ».

ARRÊTÉ N° 16/DEF/DCSCA/SD_REJ/BREG modifiant l'arrêté n° 1801/DEF/DCSCA/SD_REJ/BREG du 22 mars 2012 portant création du cercle de la base de défense de Mourmelon-Mailly.

Du 4 janvier 2013

NOR D E F E 1 3 5 0 1 0 7 A

Pièce(s) Jointe(s) :

Une annexe.

Texte modifié :

Arrêté n° 1801/DEF/DCSCA/SD_REJ/BREG du 22 mars 2012 (BOC N° 34 du 10 août 2012, texte 4 ; BOEM 135.2, 145.1, 724.1.2).

Référence de publication : BOC N°7 du 8 février 2013, texte 5.

Le ministre de la défense,

Vu l'arrêté n° 1801/DEF/DCSCA/SD_REJ/BREG du 22 mars 2012 portant création du cercle de la base de défense de Mourmelon-Mailly,

Arrête :

L'arrêté n° 1801/DEF/DCSCA/SD_REJ/BREG du 22 mars 2012 est modifié comme suit :

Art. 1^{er}. Après l'article 2., il est inséré un article 2-1. ainsi rédigé :

« Art. 2-1. Le cercle de la base de défense de Mourmelon-Mailly comprend des unités de gestion (UG) détaillées en annexe. ».

Art. 2. Ajouter l'annexe ci-jointe.

Art. 3. Le présent arrêté sera publié au *Bulletin officiel des armées*.

Pour le ministre de la défense et par délégation :

*Le commissaire général de 1^{re} classe,
directeur central adjoint du service du commissariat des armées,*

Jean-Pierre LAROCHE DE ROUSSANE.

ANNEXE.
LISTE DES UNITÉS DE GESTION.

| |
|--|
| CERCLE DE LA BASE DE DÉFENSE DE MOURMELON-MAILLY. |
| 501e régiment de chars de combat. |
| 40e régiment d'artillerie. |
| 1er régiment d'artillerie de marine. |
| Centre d'entraînement aux actions en zone urbaine. |
| Camp de Mailly. |
| 132e bataillon cynophile de l'armée de terre. |
| UG interarmées. |